

No. 305. Damase Mongin dit Léveillé, largeur 17 chs, 52 mailles, longueur, 51 chs ; superf. anglaise 89 acres, 1 rood, 16 per ; superf. française 105 arps, 76 per, 103 pds. Bornes nord-ouest numéro 306, sud-est numéro 298, nord-est chemin public, sud-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, faisant partie des numéros 11 et 12 du 2me rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 306. Chs. Chaput, fils, largeur 6 chs, 78 mailles, longueur 51 chs ; superf. anglaise 34 acres, 2 roods, 12 per ; superf. française 40 arps, 92 per, 203 pds. Bornes nord-ouest numéro 307, sud-est numéro 305, nord-est chemin public, sud-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 307. Louis Archambault, largeur 13 chs, 50 mailles, longueur 51 chs ; superf. anglaise 68 acres, 3 roods, 16 per ; superf. française 81 arps, 49 per, 240 pds. Bornes nord-ouest numéro 312, sud-est numéro 306, nord-est chemin public, sud-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, faisant partie des mêmes lots que le précédent.

No. 308. Chs. Chaput père, de figure irrégulière ; superf. anglaise 31 acres, 1 rood, 5 per ; superf. française 37 arps, 2 per, 241 pds. Bornes nord-ouest numéros 310 et 311, sud-est numéros 303 et 304 et chemin privé, nord-est numéros 309, 310 et 303 et rivière l'Assomption, sud-ouest chemin public et 304, faisant partie des lots numéros 12 et 13 du 2ième rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 309. Joseph Foucher, largeur 10 chs, 12 mailles, longueur 37 chs ; superf. anglaise 37 acres, 1 rood, 31 per ; superf. française 44 arps, 32 per, 63 pds. Bornes nord-ouest chemin public entre le 2me et le 3me rang du Canton de Kildare, sud-est rivière l'Assomption, nord-est ligne limitative entre la seigneurie de Lanorale et le Canton de Kildare, sud-ouest numéros 310 et 308, faisant partie du numéro 13 du 2me rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 310. J.-Bte. Malhiot, largeur 6 chs, longueur 29 chs ; superf. anglaise 17 acres, 1 rood, 24 per ; superf. française 20 arps, 59 per, 203 pds. Bornes nord-ouest chemin public entre le 2me et le 3me rang du Canton de Kildare, sud-est numéro 308, nord-est numéro 309, sud-ouest numéros 308 et 311, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 311. Athanase Malhiot, largeur 7 chs, 25 mailles, longueur 47 chs, 50 mailles ; superf. anglaise 12 acres, 2 roods, 30 per ; superf. française 15 arps, 1 per, 263 pds. Bornes nord-ouest chemin public entre le 2me et 3me rang du Canton de Kildare, sud-est numéro 308, nord-est numéro 310, sud-ouest chemin public, faisant partie du lot numéro 12 du 2me rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 312. Antoine Lacombe, largeur 8 chs, 65 mailles, longueur 51 chs ; superf. anglaise 44 acres, 18 pers ; superf. française 52 arps, 21 per, 187 pds. Bornes nord-ouest numéro 313, sud-est numéro 307, nord-est chemin public, sud-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, faisant partie des lots numéros 11 et 12 du 2ième rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 313. Louis Chevalier, largeur 8 chs, 80 mailles, longueur 51 chs ; superf. anglaise 44 acres, 3 roods, 20 per ; superf. française 53 arps, 11 per, 271 pds. Bornes nord-ouest limitative entre le 2me et 3me rang, sud-est numéro 312, nord-est chemin public, sud-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, faisant partie des mêmes lots que le précédent.

No. 314. Jos. George, largeur 3 chs, 80 mailles, longueur 80 chs ; superf. anglaise 30 acres, 1 rood, 24 per ; superf. française 35 arps, 98 per, 140 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est ligne limitative entre le 2me et 3me rang, nord-est numéro 315, sud-ouest limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise et chemin public, faisant partie du lot numéro 11 du 3me rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.